Des gens ont tué pour peu de chose

Un propriétaire, parce que sa marraine lui gardait rancune

Le Mans, 27. — Un propriétaire, M. Blavette, 56 ans, vivait depuis quelques années en mauvaise intelligence avec sa marraine, Mme veuve Perruchet, propriétaire, âgée de 70 ans.

Se rendant à la chasse, M. Blavette, rencontra Mme Perruchet, et à la suite d'une discussion, tira un coup de fusil sur la septuagénaire.

La victime s'affaissa, touchée au bras et au visage ; mais le meurtrier rechargea son arme, avec sang-froid, et tira sur elle un deuxième coup de feu, presque à bout portant, qui l'atteignit en pleine tête. La malheureuse tomba le crâne fracassé.

Le criminel, faisant demi-tour, regagna le village et entra chez le boucher, lui disant : « Je suis un assassin. Je viens de tuer la mère Perruchet. Livrez-moi à la justice ».

On n'eut pas de peine à contrôler ses dires.

Il fut immédiatement arrêté.

Mardi matin, à la prison de Mamers, il donna du crime la version suivante :

« Tandis que j'allais à la chasse, l'idée me vint de causer avec ma marraine et de renouer avec elle de bonnes relations. Réveillant des griefs anciens, elle m'injuria, m'appelant criminel, alors j'ai tiré sur elle. Je regrette mon acte ».

Il y a tout lieu de penser qu'il ne dit pas la vérité.

Un cimentier parce que son beau-père lui tenait tête

Paris, 27. — Ombrageux de caractère, Joseph Durut, cimentier, âgé de 24 ans et habitant 32, rue de la Citadelle, à Arcueil-Cachan, soupçonnait depuis quelque temps sa femme d'avoir une liaison. Avant-hier soir, il la prit violemment à partie, lui reprochant son inconduite et la gifla. Mme Durut s'enfuit chez son père, M. Auguste Winzel, 16, rue de l'Hay, à Gentilly. Son mari, fou furieux, courut à sa poursuite et rencontra sur son chemin son beau-père. Il l'interpella brutalement, et comme M. Winzel lui répondait, il sortit un revolver et lui tira à bout portant une balle dans le cœur. Arrêté aussitôt, le meurtrier a été conduit au Dépôt.

Un radiotélégraphiste pour voler 500 francs

Paris, 27. — La Cour d'assises de la Seine a condamné cet après-midi aux travaux forcés à perpétuité, Raymond Richelet, né à Chaumont (Haute-Marne), le 19 décembre 1900, radio-télégraphiste, demeurant 201, avenue Daumesnil, à Paris, qui était poursuivi sous l'inculpation d'avoir volontairement, le 1er juillet dernier, donné la mort à M. Charles Verrier, dessinateur, qui demeurait dans le même hôtel que lui.

Raymond Richelet avait organisé toute une mise en scène pour faire croire que Charles Verrier s'était suicidé.

L'enquête a établi que Richelet avait tiré un coup de revolver sur Charles Verrier pour lui voler une somme de 500 francs que celui-ci avait touché la veille.

A l'audience, cet après-midi, Richelet renouvela les aveux qu'il fit à l'instruction.

Un crime fut même commis pour une histoire de chiens

Paris, 27. — En juin dernier, rue de l'Union, à Clamart, M. Berthier, mutilé de guerre, se prenait de querelle avec un de ses voisins, M. Dupleix, pour une histoire de chiens.

La querelle s'envenimant, Berthier s'empara d'un échalas arraché à une palissade tandis que, à son tour, Dupleix s'armait d'un fusil.

Tout à coup, une détonation retentissait et M. Berthier tombait foudroyé par la balle.

Dupleix avait-il tué volontairement Berthier ou était-ce un accident ?

Le tribunal correctionnel a retenu la deuxième hypothèse, condamnant cependant Dupleix à un an de prison.

Un drame de famille près de Maubeuge

Pour défendre sa mère et sa sœur un jeune homme tua son beau-père

Un terrible drame de famille s'est déroulé mardi à midi, à Maubeuge. Brogniez Gustave, 40 ans, ouvrier d'usine, originaire de Maubeuge (Pont-Allant), a été tué d'un coup de fusil par son beau-fils, dans les circonstances que voici.

Brogniez avait épousé une veuve, âgée de 45 ans Mme Doye, née Taragon Angèle et était allé tenir un cabaret portant l'enseigne « Au Casino », situé juste à la frontière franco-belge, territoire de la commune de Givry (Belgique), sur le chemin conduisant à Villers-Sire-Nicole à Havay. C'était un homme brutal, redouté des habitants de la commune, de plus, ivrogne invétéré, il traitait durement les personnes de sa famille obligées de le fréquenter.

Fusillé à bout portant

Mardi, vers midi, Brogniez s'était mis à la poursuite de sa femme et de la fille de cette dernière, une fillette d'une quinzaine d'années ; il était armé d'un « courbet ». A ce moment survint Doye Marius, 17 ans, revenant de Villers-Sire-Nivole, qui, voyant sa mère et sa sœur en danger, se précipita dans la maison, s'arma d'un fusil et en tira une balle à bout portant dans la tête de son beau-père. La mort fut instantanée, le plomb ayant perforé la tempe droite.

Le meurtrier s'est constitué prisonnier

Son crime accompli, Doye est allé immédiatement se constituer prisonnier à la gendarmerie de Givry.

Le Parquet de Mons (Belgique) est descendu mercredi dans la matinée, à Givry. Doye a été longuement interrogé, puis écroué à la prison de Mons.

Un ouvrier d'Hautmont a été tué par son outil

L'ouvrier Gosse Arthur, 42 ans, occupé aux Etablissements Géhu frères et Cie, à Hautmont, poussait sur une voie de raccordement de l'usine, à l'aide d'une pince en fer, un wagon chargé d'acier. La pince ayant échappé, le wagon recula et projeta la pince qui vint atteindre violemment l'ouvrier sur le haut du nez. Celui-ci mourut sur le coup.

M. le docteur Carret, appelé, ne put que constater le décès.

Les Alliés vont se réunir le Reich fera des offres

A Paris, on prépare la conférence du 2 Janvier

On sait que la Conférence interalliée se tiendra à Paris le 2 janvier.

Déjà, dimanche dernier, dans une réunion interministérielle qui a eu lieu au Quai d'Orsay, sous la présidence de M. Poincaré les experts du ministère des Affaires étrangères ont étudié les problèmes qui seront discutés au cours de la Conférence.

Le Président du Conseil n'a adressé à Berlin aucune note relative à la fourniture de l'azote, soit concernant d'éventuelles propositions du Reich. Cette nouvelle qui avait été mise en circulation et qui est fausse, tire sans doute son origine du fait que M. Poincaré a reçu il y a quelques jours M. Mayer et que sans doute il aura conseillé à l'ambassadeur d'Allemagne, au cours de la conversation, d'inviter son gouvernement à faire connaître officiellement à tous les gouvernements alliés ses propositions définitives, s'il se trouvait qu'il en eut à leur présenter de nouvelles par raport aux dernières offres du chpancelier Cuno, remises à la conférence de Londres le 10 décembre.

Le Reich voudrait payer moins et avoir beaucoup de temps

Berlin, 27. — Les négociations entre le gouvernement et les milieux économiques reprendront jeudi prochain, le Cabinet s'étant rallié à la thèse que seule une solution définitive du problème des réparations est susceptible d'améliorer la situation, ainsi que l'émission d'un emprunt international.

On estime que l'accord ne tardera pas à se faire et que le Cabinet sera en mesure de formuler des propositions positives dans ce sens avant la fin de la semaine. Le plan en question serait d'envoyer à Paris, le 31 décembre, un mémoire émettant l'avis que, si les dettes de l'Allemagne seraient ramenées à un chiffre (encore non précisé) de beaucoup inférieur à celui fixé à Londres, les milieux industriels, financiers, agricoles et commerciaux en Allemagne endosseraient la garantie d'un emprunt, à condition qu'un moratorium de quelques années soit accordé à l'Allemagne, aussi bien pour ses paiements en or que pour ses livraisons en nature autres que celles destinées à la reconstruction des régions dévastées.

L'emprunt extérieur serait consacré entièrement à la France et à la Belgique. L'emprunt intérieur servirait en grande partie au relèvement du mark ; cependant, un tiers de la somme serait également consacré aux réparations et mis à la disposition des Alliés.

Il ferait une communication aux Alliés, le 30 décembre

Berlin, 27. — Les ministres intéressés ont poursuivi pendant les fêtes les travaux préparatoires des nouvelles propositions allemandes. On croit qu'une communication sera faite aux Alliés le 30 décembre.

Un manquement volontaire de l'Allemagne

Paris, 27. — On sait que la Commission des réparations a constaté, à l'unanimité, que l'Allemagne n'a pas exécuté les livraisons de bois dues à la France. La Commission a par suite décidé par trois voix contre une, sir John Bradbury, y votant contre, que cette non exécution constituait un manquement volontaire qu'elle a décidé de notifier immédiatement à tous les gouvernements intéressés.

Or, la constatation du manquement de l'Allemagne à ses engagements se réfère à la lettre adressée par cette commission le 21 mars aux gouvernements intéressés, pour fixer les livraisons en nature que l'Allemagne devait faire avant la fin de 1922.

— Si, disait cette lettre, ces livraisons ne sont pas effectuées par suite d'une instruction du Reich ou de ses organismes ou par suite d'infractions à la procédure, des paiements supplémentaires équivalents en espèces seront exigés de l'Allemagne en remplacement des livraisons non effectuées.

Vers les sanctions

A la suite de la séance au cours de laquelle la Commission des réparation a constaté le manquement de l'Allemagne, le gouvernement français a décidé de demander à la Conférence de Paris, qui doit se réunir le 2 janvier, de prendre des sanctions collectives.

Si, toutefois, les Alliés n'étaient pas disposés à prendre ces sanctions, le gouvernement français serait décidé à les prendre seul.

La délégation anglaise à Paris

Le « Daily News » écrit que la délégation britannique qui doit venir à Paris participer aux conversations du 2 janvier, comprendra, outre M. Bonar Law, sir Philipp Grimm, président du Board of Trade, qui remplacerait le chancelier de l'Echiquier, actuellement en route pour l'Amérique, et M. O. E. Niemeyer, contrôleur des finances à la Trésorerie ; sir R. Crowe représentera vraisemblablement le Foreign Office en l'absence de lord Curzon.

Les intentions des Alliés

Paris, 27. — Bien qu'on ne soit pas encore fixé exactement sur les intentions finales de M. Bonar Law, on sait au contraire qu'aucune divergence ne sépare dans cette question des réparations les cabinets de Paris et de Bruxelles.

De Rome aussi, parvient le bruit d'un rapprochement progressif des points de vue italien et français. M. Mussolini qui, aux dernières nouvelles fera l'impossible pour se rendre personnellement à Paris, veut y faire triompher une politique réaliste, qui donne satisfaction aux légitimes préoccupations de son pays.

La conception italienne ne se heurte nullement avec la thèse française, puisqu'elle envisage également le contrôle des charbons de la Ruhr, toutefois, sans la présence du minimum de troupes d'escorte jugé nécessaire en France pour donner toute son efficacité au travail des ingénieurs chargés de prélever la taxe sur le combustible extrait et en même temps pour protéger leur sécurité.

Deux époux de Fresnes-sur-l'Escaut ont célébré leurs noces d'or

Le Maire de Fresnes-sur-l'Escaut, le citoyen Proer a présidé en mairie, mardi matin, entouré de ses adjoints, Achille Drumont et Léon Castillon, et de plusieurs conseillers municipaux la cérémonie des noces d'or des époux Postère-Florecq.

Postère Gaspard est né le 18 avril 1849 ; Florecq Victorine, le 10 septembre 1850 ; ils se sont mariés le 26 décembre 1872. De leur union naquirent sept enfants.

Le temps d'aujourd'hui

Temps très nuageux, vents de Sud-Ouest, 12 à 15 mètres passant à Ouest, 18 à 22 mètres. Ciel couvert avec pluies nocturnes suivies d'un temps à éclaircies et averses ou grains. Amélioration l'après-midi. Température minimum 3°.

La Journée Sportive

FOOTBALL-ASSOCIATION

Les Championnats du Nord de Promotion

Après l'arrêt obligatoire, le championnat du Nord de Promotion, reprendra son cours le 14 janvier prochain. On pourrait s'étonner à juste titre de l'intervalle assez long, mais les fêtes de Noël, du Nouvel An, la Coupe de France, sont autant de journées perdues pour les promotionnaires.

Voici le calendrier des rencontres du mois de janvier :

14 janvier. — U. S. Ronchin contre S. C. Fivois ; J. A. Armentières contre O. S. C. Halluin ; La Turgotine contre F. C. S. Roubaix ; F. C. Marquette contre U. S. Roubaisienne.

21 janvier. — U. S. Roubaisienne contre U. S. Ronchin ; J. A. Armentières contre F. C. Marquette ; O. S. C. Halluin contre F. C. S. Roubaix ; S. C. Fivois contre La Turgotine.

LE CLASSEMENT DE LA PROMOTION

Nous sommes en mesure de donner aujourd'hui le classement officiel du Championnat du Nord de Promotion.

	J	G	N	P	P	G	Pts
S. C. Fivois	7	7	0	0	34	5	21
O. S Halluinois	7	6	0	1	14	5	19
J. A. Armentières	7	3	2	2	17	16	15
U. S. Roubaisienne	7	3	0	4	14	14	13
F. C. Marquette	7	3	0	4	12	14	13
La Turgotine	7	2	1	4	8	15	12
F. C. S. Roubaix	7	2	1	4	13	19	12
U. S. Ronchin-Thumesnil	7	0	0	7	3	23	7

Le Challenge International

Dimanche prochain, à 14 h. 15, aura lieu au Terrain du Sporting Club Fivois, rue des Montagnards, une sensationnelle rencontre comptant pour le Challenge International.

En effet, nous verrons évoluer la toute première équipe, — les sélectionnés exceptés, — du Racing-Club de Roubaix. Dubly, dit-on, ne pouvant effectuer le voyage de Bruxelles sera présent. Sa présence suffirait, à elle seule à attirer autour du ground de Fives, une nombreuse affluence.

Nous reviendrons, d'ailleurs, sur cette rencontre qui s'annonce comme devant être âprement disputée.

La Seclinoise a battu Oignies

Dimanche 24 décembre, a eu lieu le match retour pour le championnat, 3e division entre l'A. S. S. B d'Oignies I et La Seclinoise I

Après une partie très disputée et ardemment jouée, la Seclinoise a battu Oignies, par 4 buts à 2

A la mi-temps, la Seclinoise menait par 2 à 0. — Excellent arbitrage de M. Debouvries.

Club Sportif d'Hallennes

Le C. S. Hallennois recevait, dimanche dernier la première équipe du C. S. d'Erquinghem

Les locaux ne débutèrent qu'à dix. Après quelques minutes de jeu, un joueur hallennois blessé fut obligé de quitter le terrain, ce qui réduisit Hallennes à neuf. Malgré ce gros handicap, Erquinghem ne réussit pas à marquer, grâce à l'énergique opposition du trio défensif d'Hallennes. La fin fut sifflée sans que rien soit marqué

Arbitrage impartial de M. Henri Montagne.

— La seconde équipe du C. S. H. a battu l'Equipe II du C. S. Erquinghem, par 2 buts à zéro.

Demandes de matches

Le Club Sportif Hallennois demande matches pour ses équipes première et seconde, pour le reste de la saison. Ecrire M. Maurice Isbled, rue Jean-Jaurès, à Hallennes-lez-Haubourdin.

Un beau geste

Le 26 novembre dernier, les équipes II et III du F. C. S. Roubaix, devaient rencontrer en championnat les équipes correspondantes du S. C. Fivois. Une regrettable erreur fit que les Roubaisiens prévenus tardivement, déclarèrent forfait. Sur la demande du président du F. C. S. R., le Sporting Club Fivois a refusé ces victoires et a accordé à son adversaire la possibilité de jouer, ailleurs que sur le tapis vert, les matches en question.

Ceux-ci se dérouleront dimanche 31 janvier : les secondes équipes à Roubaix, les troisièmes à Fives. Ce fait est à souligner et démontre mieux que des phrases, la sportivité des Fivois.

Commentaires de la semaine

On ne peut prendre au sérieux, les résultats enregistrés par les différents clubs pendant les deux jours de Noël.

Il faut, néanmoins reconnaître, que dans ces sortes de rencontres, nos clubs ont réalisé de sérieux progrès. A de rares exceptions près on ne déplace plus que des équipes triées sur le volet. Très peu d'équipes de baladeurs.

C'est ainsi que nous pouvons signaler la magnifique partie fournie par les Lillois contre la fameuse équipe du Red-Star. Il est reconnu que ce club ne possède que des « as ».

Pour avoir arraché même le match nul, les Lillois n'en n'ont donc que plus de mérite. Qu'ils ne restent pas sur ce résultat. Ils ont encore beaucoup à travailler, la forme vient à point, pour qui sait l'utiliser. La coupe de France approche.

Le Racing Club de Roubaix s'est offert le luxe de battre Cette et Nîmes. Son team était mixte, les as faisaient défaut.

Les Roubaisiens du Stade remportèrent sur le Stade Français une belle victoire, que nous n'osions espérer.

Dunkerque tout flambant de sa victoire sur le Stade Français, avait convoqué pour deux réunions le C. O. de Billancourt, club de bonne classe mais nettement inférieur au Stade Français. Deux matches, deux défaites ; glorieuse incertitude du sport. Les maritimes, le premier jour furent surpris, le second fatigués, ils ne furent pas eux-mêmes. Attention, MM. les Dunkerquois le 7 janvier approche.

A Cambrai, à Arras, à Caudry, à Fives, bref, un peu partout, on reçut la visite de clubs parisiens ou autres. Dans l'ensemble, les résultats de nos représentants ne furent pas mauvais ils accusent un énorme progrès, de bonne augure pour l'avenir.

A nos joueurs de continuer et de mettre à profit les enseignements qu'ils ont reçus.

La saison n'est pas terminée, elle n'atteindra son apogée que vers fin février, au moment des rencontres définitives. — H. P.

En vue de Nord-Bruxelles
La composition de l'équipe du Nord

Dans sa réunion de mercredi soir, le bureau de la Ligue du Nord de Football Association, assisté de membres de divers clubs, a composé, comme suit, l'équipe représentative du Nord, qui doit rencontrer lundi 1er janvier, à Bruxelles une équipe formée des meilleurs éléments des clubs de la capitale belge.

But Dumortier (R. C. Roubaisien) ; arrières : Mathieu (R. C. Roubaisien), Buzza (Olympique Lillois) ; demis : Franchomme (Stade Roubaisien), Gravelines (Olympique Lillois), Courquin (Olympique Lillois) ; avants : Bourdin (R. C. Arrasien), Wattine (R. C. Roubaix), A. Cocheteux (R. C. Roubaix), Paraya (U. S. Tourquennoise), Jeucotsky (Olympique Lillois) ; remplaçants : M. Vignoli (O. L.), Droulez (S. Roubaisien), Schutt (R. C. Calais), Ryssen (O. L.).

****

Boxe

Le Gala de l'Académie des Sports de Roubaix

C'est à une magnifique séance pugilistique que nous convie, dimanche 31 décembre, salle des Fêtes de la rue de l'Hospice, l'Académie des Sports de Roubaix, que dirige avec compétence le professeur Edouard Dubus.

Le programme éclectique doit satisfaire les plus difficiles. Aussi, nous sommes certains que la vaste salle sera trop petite pour contenir la foule qui s'empressera autour du ring.

Six grands combats de 10 rounds de deux minutes sont inscrits au programme. Relatons-les dans l'ordre : Coppens, de Gand, contre Détré, de Roubaix, le sympathique champion du Nord ; Max-Tellop, d'Hénin-Liétard, rencontrera Dejeghere de Roubaix, champion des Flandres ; Dierens, de Gand, sera opposé à Bacte, de Roubaix, le valeureux battant ; Berry, de Fresnes, contre Debaer, de Roubaix ; Berlez, d'Anzin, entraîneur de Mascard, sera opposé au champion serbe, Givanovitch (élève de Dubus) ; Liévens, de Gand, sera aux prises avec Hubiard, de Roubaix, champion du Nord.

L'arbitre sera M. Vaissier, arbitre de la F.F.B.

La location est, dès à présent ouverte, au siège de l'A. S. R., 41, rue du Chemin de Fer, à Roubaix. Le premier combat commencera à 16 heures et demie.

Quatre marins inconnus

Leurs ossements ont été retrouvés dans l'épave de la " Liberté "

Toulon, 27. — Au cours d'explorations effectuées dans l'intérieur de l'épave de la *Liberté*, les scaphandriers de l'entreprise de renflouement ont découvert dans un compartiment, près du carré des officiers, les ossements de quatre corps. Ces débris humains, dont aucun indice n'a pu encore permettre l'identification, ont été recueillis et déposés dans des cercueils.

Le Sénat a discuté la Loi de Scolarité

La taxe sur le chiffre d'affaires sera discutée ultérieurement

Hier, le Sénat a renvoyé à une date ultérieure la discussion relative à la taxe sur le chiffre d'affaires, étant donné l'absence du ministre des Finances.

L'Assemblée reprit le débat sur la fréquentation scolaire et la prolongation de la scolarité obligatoire.

On décida que la privation des droits civils, civiques ou de famille ne pourrait être prononcée que dans le cas où les parents auraient encouru l'amende de 16 à 100 francs prévue par la loi.

Après intervention de M. Saint-Maur, qui demanda que dans les motifs légitimés d'absence à l'école, fussent compris la maladie grave d'un membre de la famille et les cérémonies de famille, les sept premiers articles furent adoptés.

La suite de la discussion fut renvoyée à cet après-midi.

Un bébé allait périr dans les flammes

UNE JEUNE BONNE LE SAUVA

Charleville, 27. — Un incendie a éclaté dans une ferme de la commune de Bourg-Fidèle.

Tandis que les habitants étaient occupés aux travaux des champs, un bébé de dix-neuf mois avait été laissé dans l'immeuble sous la surveillance d'une jeune bonne de quinze ans. Celle-ci faisant preuve de présence d'esprit et de courage, réussit à sauver l'enfant.

Le bâtiment a été entièrement détruit ; les dégâts sont importants.

M. Mussolini gouverne

Il commence par nommer vingt-quatre sénateurs

Rome, 27. — M. Mussolini, président du Conseil, a décidé de nommer 24 sénateurs, choisis parmi les autorités des sciences, des lettres, des arts et de la politique et parmi les représentants des nouvelles provinces qui ont contribué à l'œuvre de reconstruction nationale.

Le Parlement ne pourrait plus renverser le Gouvernement

Rome, 27. — « Il Mondo » annonce qu'un projet de réforme de la Constitution vient d'être approuvé par le parti fasciste. Ce projet ôterait au Parlement le droit de renverser le gouvernement au cours de la législature en introduisant le principe de l'inviolabilité du programme que le corps électoral assigne au président du Conseil, dès son entrée en fonction. Celui-ci aurait les mêmes attributions qu'autrefois le chancelier allemand, c'est-à-dire qu'il ne serait responsable que devant le souverain. Le nouveau régime s'apparenterait enfin à la Constitution américaine.

Asphyxié dans une cuve à vin

Bourg en Bresse, 27. — M. Michel Bodillard, cultivateur, ayant voulu descendre dans une cuve à vin qu'il venait de vider, a été asphyxié par le gaz.

Sa femme, en voulant lui porter secours, a subi un commencement d'asphyxie, mais elle a été sauvée par les voisins accourus à ses appels.

Un Cheminot d'Aulnoye allait être tué par le train

Le cantonnier Lefebvre Gaston, 38 ans, de la gare d'Aulnoye, était occupé à nettoyer les voies lorsqu'il eut le pied gauche pris entre deux rails à une aiguille. A ce moment arrivait un train, Lefebvre, ne pouvant se dégager, se coucha en dehors de la voie et se laissa broyer le pied par le convoi.

Il a été admis d'urgence à l'hôpital Saint-Nicolas, de Maubeuge.

Un courtier a filé avec 500.000 fr. de bijoux

Paris, 27. — Ces jours derniers, plusieurs commerçants sont venus déclarer au Parquet qu'ils avaient confié pour plus de 500.000 fr. de bijoux à un courtier, en vue de leur vente et que ce courtier venait de disparaître sans laisser d'adresse. Cet individu est né à Hagenheim (Haut-Rhin) et est âgé de 68 ans.

La Chambre a voté le Budget des P.T.T.

Elle a adopté de nombreux relèvements de crédits

La Chambre a poursuivi hier matin la discussion du budget des P.T.T.

M. MARCEL HABERT fit accepter un relèvement de 1 million 173 mille francs du crédit affecté aux indemnités du personnel des services techniques.

EVRARD et M. DELESALLE, députés du Nord firent adopter un amendement à l'article 56, portant de cinq à six millions les crédits affectés aux fonctionnaires en résidence dans les régions dévastées.

Enfin la Chambre adopta un troisième amendement de M. LOUIS DESCHAMPS, tendant à augmenter de cinq millions les crédits prévus à l'article 57 pour l'acquisition, la construction et l'appropriation d'immeubles.

Les nouveaux câbles téléphoniques

M. LOUCHEUR ayant demandé au sous-secrétaire d'Etat quel était son programme pour l'installation des grands câbles téléphoniques Paris-Amiens, Paris-Lille, Paris-Rouen Paris-Bordeaux; Paris-Strasbourg, etc...

M. PAUL LAFFONT répondit qu'il passerait les commandes des grands câbles téléphoniques dès que le budget de 1923 aurait été voté.

Tous les chapitres du Budget des P.T.T. furent adoptés ainsi que ceux du Budget de la Caisse Nationale d'Epargne.

En fin de séance, l'Assemblée vota un projet de crédits supplémentaires sur l'exercice 1921 s'élevant à 774.000 francs pour le personnel des P.T.T. et adopta les chapitres du Budget de la Marine marchande qui avaient été réservés au cours de la discussion.

Les douzièmes provisoires

L'ordre du jour de la Chambre appelait hier après-midi : primo, la discussion du projet de loi portant ouverture, sur l'exercice 1923, au titre du budget général, de crédits provisoires applicables aux mois de janvier et février 1923, et autorisation de percevoir pendant les mêmes mois, les impôts et revenus publics ; secundo, la discussion du projet de loi portant ouverture de deux douzièmes provisoires, au titre du budget spécial des dépenses recouvrables, en exécution des traités de paix.

Les crédits provisoires prévus pour janvier et février s'élèvent à la somme de trois milliards 840 millions 179 000 francs, sans compter 473 millions 263.000 francs affectés aux budgets annexes.

Le privilège des bouilleurs de crû

Le chapitre 8, concernant la prorogation du privilège des bouilleurs de cru donna lieu à une longue discussion. M. JEANTET déclara que le contrôle coûte plus cher qu'il ne rapporte et que les tracasseries de la Régie éloignaient les paysans de la Terre.

BARTHE, au nom du groupe viticole, soutint le texte du projet.

RINGUIER rappela que les députés du Nord avaient sacrifié de gros intérêts pour réprimer l'alcoolisme familial et déclara que tout le pays devait être assujetti au même régime.

Cet article et tous les autres chapitres du projet de douzièmes provisoires furent adoptés.

L'ensemble du projet fut voté par 443 voix contre 62.

Le centenaire de Pasteur

BARON proposa à la Chambre de s'associer à la manifestation de l'Académie de médecine, en l'honneur du Centenaire de Pasteur. Pour rendre hommage à cette grande figure de l'humanité, le député communiste suggéra de suspendre la séance.

Cette proposition fut accueillie à mains levées.

Toujours les dépenses recouvrables

L'Assemblée aborda ensuite la discussion du projet de deux douzièmes provisoires, au titre des dépenses recouvrables.

M. MARIN protesta contre le fait que le budget de douzièmes engage à l'improviste tout le budget des régions dévastées.

Les cinq premiers articles furent adoptés; le sixième fut voté avec un amendement de M. Louis MARIN. Cet article est ainsi conçu :

Le ministre des Finances pourra donner au Crédit National l'autorisation d'émettre, pendant les deux premiers mois de l'année 1923, trois milliards d'obligations, dans les conditions fixées par l'article 4 de la loi du 10 octobre 1919, dont le produit sera applicable jusqu'à concurrence de un milliard au paiement des dommages de guerre pour les mois de janvier et février. Le produit des émissions réalisées sera applicable, à concurrence de deux tiers, à des opérations de reconstitution d'immeubles bâtis et de un tiers à des opérations de reconstitution d'immeubles non bâtis, d'immeubles par destination au règlement d'indemnités mobilières.

Sur cet article, M. RINGUIER, qui avait déposé un amendement suspendant les paiements pour les sinistrés ayant reçu plus de cinq millions, sauf quelques exceptions, n'insista pas pour le maintien de cet amendement, puisqu'il reçut l'assurance qu'aucune modification ne serait apportée par le projet de douzièmes à l'état de choses existant. Il ajouta qu'il était bien convenu que la loi avait besoin d'être modifiée, mais il spécifia qu'il faudrait pour cela un débat spécial.

L'ensemble du projet fut adopté à mains levées.

Séance ce matin.

Un grave incident

Evrard, député du Pas-de-Calais est frappé par le prince Murat

A la suite d'un incident de séance entre M. Borel et le prince Murat, ces deux députés ont eu, dans la salle des conférences une vive explication. Presque aussitôt, se présenta Evrard, député socialiste du Pas-de-Calais. Comme il s'approchait du prince Murat, celui-ci lui demanda sur un ton brusque ce qu'il venait faire là. Evrard répondit qu'il venait prendre la défense d'un collègue menacé.

Le député du Lot répliqua par un coup de poing. A son tour Evrard riposta, mais plusieurs de leurs collègues s'interposèrent ainsi que des huissiers.

Un commissaire de police a été cambriolé

Paris, 27. — M. Dumas, commissaire de police, chef du service des renseignements généraux, à la Préfecture de police, vient d'avoir une désagréable surprise. Profitant des fêtes de Noël, d'audacieux cambrioleurs se sont introduits dans une villa que le chef de service des renseignements généraux à la Préfecture de police possède, 61, boulevard de la Marne, à la Varenne-St-Hilaire. M. Dumas a constaté que plusieurs objets familiers avaient disparu. Mais ne s'agit-il là que d'un simulacre de cambriolage pour dissimuler le vol de dossiers constitués par M. Dumas et destinés à ses recherches de la Préfecture de police? A la vérité, cette hypothèse possible n'est pas encore confirmée, et, seule, la suite de l'enquête pourra fournir des précisions.

La Représentation Proportionnelle

Une délégation parlementaire a été reçue par M. Poincaré

Paris 27. — M. Poincaré a reçu ce matin le président, le rapporteur et une délégation de la Commission du suffrage universel de la Chambre, qu'accompagnait le comité directeur du groupe parlementaire de la représentation proportionnelle.

M. Poincaré a pris connaissance d'un rapport instituant la représentation proportionnelle intégrale, par la suppression de la prime à la majorité absolue. Un rapport supplémentaire est à l'impression, qui conclut à la suppression des listes incomplètes et un nouveau mode de calcul du quotient électoral, et à l'institution du système des candidats suivants de listes.

Interrogé sur le point de savoir si le gouvernement était disposé à soutenir, devant la Chambre, les conclusions du rapport de la Commission, qui doit venir en discussion aussitôt après le vote du budget, M. Poincaré a répondu que, tout en réservant l'opinion du gouvernement, qui n'a pas encore délibéré, il demeure attaché au principe de la représentation proportionnelle. Il considère comme désirable une discussion très prochaine de la réforme électorale.

Un miracle à Lille

M. Joseph Mortelette, charpentier, âgé de 50 ans, était atteint d'un lumbago chronique (maux de reins) et de sciatique gauche (goutte sciatique) depuis plus de deux ans, le genou ne pouvait que légèrement fléchir et faisait entendre de nombreux craquements. Cet état obligeait le malade à appuyer très fortement sur ses cannes. La jambe gauche était douloureuse tout le long du membre et spécialement à la hauteur de la fesse, de la cuisse, du mollet, du genou et des pieds. Il avait cessé son travail depuis deux ans. Il marchait plié en deux, souffrait jour et nuit de façon inouïe, les nuits surtout étaient terribles. Il devait les passer dans un fauteuil, la souffrance lui interdisant un séjour prolongé au lit ; lorsque son état lui permettait de marcher, il ne pouvait le faire qu'à l'aide de bâtons. Un fauteuil bien rembourré était le seul siège supportable pour lui, car il ne pouvait même plus se servir d'une chaise.

Envoyé à l'Institut Anti-Arthritique, le traitement fut commencé immédiatement, avec les résultats que voici : Aux premières piqûres, il ne souffre plus le jour et très peu la nuit. A la fin du traitement, il se repose et passe des nuits tout à fait normales. Du jour au lendemain, le malade retrouve une attitude correcte, abandonne ses bâtons et à la stupéfaction de tout le monde marche parfaitement droit. Son contremaître considère cette transformation comme miraculeuse ; ses voisins sont émerveillés et croient également à un miracle. Dès le début du traitement, le malade a repris son travail et fournit un rendement équivalent à celui de sa jeunesse. Quand il soulève des fardeaux, hanté par le souvenir de son mal, il hésite encore, mais pour mieux jouir de la surprise de les soulever sans difficulté.

Il écrit : Mon cher Bienfaiteur. Merci de me demander de mes nouvelles, j'aurais du vous en envoyer de moi-même, mais ma résurrection m'a créé une nouvelle existence et je n'ai pas encore eu un instant à moi. Votre lettre si gentille m'a fait comprendre combien j'étais fautif envers vous et je suis heureux maintenant de vous dire que le malheureux qui s'est présenté devant vous est, grâce à votre traitement, devenu un homme normal. Je marche droit comme un I, fais allègrement mon travail et ne me ressens plus de mes souffrances passées. Mes deux ans de tortures ne m'ont laissé aucun souvenir et je vous répète ici encore que vous m'avez sauvé et que je ne saurai assez vous en être reconnaissant, etc., etc. signé : Martelette Joseph, charpentier à Montigny-en-Gohelle, Pas-de-Calais.

Cette cure remarquable fait le plus grand honneur à l'Institut Anti-Arthritique, installé à Lille, 67, rue Barthélemy-Delespaul. Cet établissement est spécialisé dans le traitement des affections rhumatismales, de la goutte, sciatique, lumbagos, douleurs intercostales, névralgies, etc., etc. Le traitement ne cause aucune douleur, il est absolument inoffensif, n'entrave en rien les occupations du malade et son prix modéré le met à la portée de tous. L'Institut est ouvert en semaine de 9 heures à midi et de 2 heures à 6 heures ; le dimanche, de 9 heures à midi. Consultations : 10 francs.

Trois italiens ont été victimes d'une sauvage agression à Isbergues

Trois Italiens, Gavieiro Arthur, son frère Annibal et Goncalves Manuel, ouvriers d'usine aux Aciéries, avaient passé la soirée ensemble à Isbergues. Ils sortaient vers 21 heures de l'estaminet Legrand, rue de la Brasserie pour s'en retourner, lorsqu'en cours de route, ils se trouvèrent en présence de trois Portugais très surexcités, qui tenaient à la main un couteau ouvert.

Effrayés, les frères Gavieiro prirent la fuite, suivis par les individus. En traversant la voie ferrée, Arthur heurta un fil de fer et tomba. Bien vite rejoint par ses poursuivants, il fut saisi à la gorge par l'un d'eux tandis qu'un autre lui lançait un coup de couteau dans le ventre. Parant le coup, Gavieiro eut la main coupée. Il essaya de se sauver, mais ses forces le trahirent et il s'affaissa. Un autre Portugais lui porta un coup de couteau dans le dos.

Annibal, aux cris poussés par son frère, s'avança vers lui, mais fut aussitôt frappé à la gorge et au bras.

Les deux blessés furent transportés à l'hôpital d'Isbergues tandis que les gendarmes, prévenus, recherchaient les agresseurs. Ils furent assez heureux pour les découvrir et les arrêter. Ce sont : Caetano Manuel, José Marqués de Sanza et Da Motta Machado, ouvriers d'usine. Ils ont été écroués.

A l'aide d'une famille malheureuse

Mme MILLERAND A ENVOYE UN DON A Mme Vve CAFFIER, D'ESTREE-BLANCHE

Mme Millerand qui porte un vif intérêt à toutes les misères de nos Régions Libérées, a été vivement émue par le malheur de Mme Vve Caffier, d'Estrée Blanche et de ses six petits enfants, auxquels chaque jour nos lecteurs viennent en aide.

Nous apprenons que Mme Millerand vient de faire envoyer de la Présidence de la République à la malheureuse famille Caffier, un don important consistant en vêtements, layettes, draps et couvertures.

Ainsi, grâce à la générosité de nos lecteurs et de Mme Millerand, la malheureuse mère et ses pauvres petits enfants voient luire l'aurore d'une nouvelle année meilleure.

D'autre part, nous avons encore reçu à l'adresse de Mme Vve Caffier et de ses enfants le produit d'une quête faite après chansons de M. et Mme Leplat-Briche, chez M. Aristide Saiten, estaminet rue Thiers, au 3 de Liévin, 40 fr. — D'une petite écolière, Louise Hanssens, 9, rue des Blanchisseurs, à Canteleu-Lambersart, 2 fr. — Le produit d'une collecte faite par Boivin Octave, secrétaire du syndicat des ouvriers verriers et auxiliaires d'Aniche et environs, 108 fr. 15. — Don d'un groupe de bienfaitrices d'Alexandrie (Egypte) 50 francs.

Nous avons envoyé cet argent à Mme Caffier, au nom de qui nous remercions ces nouveaux donateurs.